

Guide *des études* 2025 - 2026

LICENCE

Mention

HISTOIRE DE L'ART
ET ARCHÉOLOGIE

Parcours

HISTOIRE DE L'ART
ET ARCHÉOLOGIE
À DISTANCE

Partie administrative



Le parcours Archéologie n'est pas proposé en enseignement à distance.

Chères étudiantes, chers étudiants,

L'enseignement de l'archéologie et de l'histoire de l'art à Lille repose sur une tradition de plus de 135 ans. Il est le plus ancien en France. Nous veillons à le faire évoluer et à l'adapter constamment aux exigences sociétales pour une meilleure insertion professionnelle, mais aussi pour satisfaire votre curiosité. L'équipe administrative comme l'équipe enseignante, travaille sans cesse pour vous proposer la meilleure formation et accompagnement possible.

Vous trouverez dans ce guide les informations utiles sur l'organisation de l'année universitaire, les enseignements proposés, les modalités d'évaluation, les bibliographies, ainsi que sur les stages, les travaux d'étude et de recherches, les bibliothèques, la vie associative, la mobilité internationale en Europe (Erasmus+) ou extra-européenne, la santé...

Consultez donc attentivement ce guide, qui vous accompagnera tout au long de cette année universitaire, pour laquelle je vous souhaite une grande réussite.

Markus Kohl

Directeur du département Histoire de l'art et Archéologie

Bonne lecture et bienvenue au département Histoire de l'art et Archéologie



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Charte des étudiants | 4 |
| Présentation de la Faculté des Humanités | 7 |
| Présentation du Département Histoire de l'art et Archéologie | 8 |
| Organisation de la Licence | 9 |
| Contacts | 11 |
| Personnel enseignant | 13 |
| Calendrier universitaire 2025-2026 | 15 |
| Inscriptions administrative et pédagogique | 16 |
| Spécificités l'enseignement à distance | 18 |
| Accueil des étudiants | 22 |
| Règlement des études et Modalités d'évaluation et de contrôles des connaissances et compétences | 24 |
| Informations pratiques | 32 |



CHARTRE DES ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE EN HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

Cette chartre a pour objectif de favoriser le bon déroulement de la formation des étudiants de la Licence Histoire de l'art et archéologie.

PROBLEME OU QUESTION : QUI CONTACTER ?

Pour les étudiants entrant à l'université, la principale difficulté est d'intégrer un nouveau mode de vie et un nouveau système d'enseignement. N'hésitez pas à solliciter le personnel administratif et les enseignants.

Si vous ne contactez pas vos enseignants dans le cas d'une difficulté pédagogique, par exemple, il est certain que vous n'aurez pas de réponse de leur part.

- **Pour toute question pratique : inscriptions, aménagements particuliers, absences justifiées :**

contactez Muriel Ancelle (muriel.ancelle@univ-lille.fr), gestionnaire pédagogique de la Licence 1 HAA à distance.

Lorraine Berthélémy (lorraine.berthelemy@univ-lille.fr), gestionnaire pédagogique de la Licence 2 et 3 HAA à distance.

- **Si votre question concerne un cours :** échangez avec l'enseignant responsable du cours.

Le forum de la plateforme pédagogique moodle est le mode à privilégier : il permet aux autres étudiants de pouvoir bénéficier des questions que vous posez et des réponses apportées. Le forum est véritablement un lieu d'échange. Il vous appartient de le rendre vivant ! Les discussions sur le forum, entre l'enseignant responsable du cours et les étudiants, sont plus à même de vous apporter les réponses que vous vous posez que les discussions des étudiants entre eux sur les réseaux sociaux.

- **Dans le cas de demandes pédagogiques plus générales :** vous pouvez également vous adresser aux responsables de licence.

Attention : écrivez impérativement avec votre adresse universitaire (prenom.nom.etu@univ-lille.fr) pour permettre le traitement de votre message.
Indiquez précisément votre identité d'étudiant : nom patronymique (de jeune fille), année de Licence, EAD ou site, numéro étudiant.



LA BIENVEILLANCE ET LA COURTOISIE AU COEUR DES ECHANGES

Équipes administratives et pédagogiques sont à votre disposition. Cependant, les échanges et le lien que vous pouvez entretenir avec elles doivent s'établir suivant des règles de bienveillance et de courtoisie élémentaires.

Tout échange doit intégrer les règles élémentaires de la politesse.

Ainsi, un mail est l'équivalent d'un courrier il est requis de le débiter et de l'achever par une formule de politesse. Si l'échange s'accomplit virtuellement, il s'agit, toujours, d'un échange entre personnes et non entre machines.

Tout échange doit respecter les délais de réponse.

Les étudiants du EAD sont, pour beaucoup, engagés dans des situations professionnelles ou vivent des situations familiales qui impliquent que le temps consacré à leurs études est concentré sur les soirées et les week-end : le corps enseignant comme les équipes administratives ne travaillent pas 24h sur 24, 7 jours sur 7. Ainsi, lorsque vous écrivez un samedi soir à 23h, aucune réponse ne vous est « due » le samedi soir à minuit. De même si vous contactez l'administration ou vos enseignants pendant les vacances (dont les dates sont indiquées dans le calendrier universitaire) il est normal que vous n'ayez pas de réponse avant la fin de cette période de fermeture et de congés. Si en revanche, dans des délais raisonnables, en tenant compte des jours ouvrés et fériés, vous n'obtenez pas de réponse, vous pouvez bien évidemment écrire à nouveau à votre interlocuteur. Si malgré une ou même plusieurs tentatives vous n'obtenez pas de réponse, contactez le responsable de la formation.

Tout échange doit respecter la spécificité de l'enseignement supérieur.

La spécificité de l'université est qu'elle est composée d'enseignants chercheurs : ces derniers assurent une mission d'enseignement correspondant à la moitié de leur service, mais également une mission de recherche correspondant à l'autre moitié. La disponibilité du corps enseignants envers les étudiants doit prendre en compte cet élément constitutif de leur statut. Ils peuvent être parfois absents en raison de déplacements pour mener à bien leurs activités scientifiques.



UNE APPROCHE CONSTRUCTIVE

L'enseignement à distance s'efforce, dans les limites de ses moyens humains et financiers, de s'améliorer constamment. Grâce à plusieurs représentants étudiants qui se sont engagés résolument dans un dialogue constructif avec les équipes administratives et pédagogiques, nous avons pu réformer certaines procédures et engager une refonte du programme. Afin de poursuivre cette politique d'amélioration, trois points nous semblent particulièrement importants :

- **Le silence équivaut à l'acceptation** : aucune amélioration ne pourra être conduite sur des points de dysfonctionnements avérés si nous n'en avons connaissance. Ainsi, il est indispensable que vous soyez, par le biais de vos représentants, en lien constant avec les équipes de l'enseignement à distance, pour signaler tout problème (ou remercier : un merci permet aussi d'encourager des équipes qui se dévouent parfois souvent sans compter...).
- **Les étudiants ne sont pas des clients**, même si, dans le cas des étudiants à distance, ils règlent des frais d'inscription qui sont plus élevés que ceux des étudiants sur site, différence qui s'explique par la gestion administrative qui est beaucoup plus importante pour les étudiants à distance que pour les étudiants sur site. Ils ne sont cependant pas des clients, mais bien des étudiants. Toute poursuite d'étude s'accomplit dans la perspective d'apprendre. Vos enseignants peuvent faire des choix pédagogiques que vous regrettez, mais la liberté de l'enseignant est pleine et entière. Les points de crispation les plus fréquents portent sur la mise à disposition – ou non – de supports de cours variés. Dans tous les cas, si vous regrettez le choix qui a été fait, contactez votre enseignant, via le forum, pour en discuter avec lui et comprendre ce qui a présidé à son choix :
 - Un enseignant peut être contraint, pour des raisons de droits d'image, de ne pas transmettre des images.
 - Un enseignant peut faire le choix, pédagogique, de ne pas transmettre des images afin de favoriser la recherche et ainsi l'apprentissage.
 - Un enseignant peut utiliser, pour son cours, ses propres travaux sans se citer : il ne s'agit alors pas de plagiat puisqu'il cite ses propres travaux.
 - Les enseignants sont les seuls et uniques propriétaires de leurs cours et de tous les supports de cours qu'ils mettent à disposition. En aucun cas ces derniers ne peuvent être transmis sans leur accord. Tout étudiant qui transmet des cours sans l'accord de l'enseignant est passible de poursuite.

L'enseignement à distance en Histoire de l'art est une spécificité de l'Université de Lille : il existe grâce à ses étudiants, ses enseignants et son personnel administratif. Tous doivent œuvrer à son bon déroulement, et avoir à cœur son amélioration constante, dans le respect des situations et des moyens, humains comme financiers.

Retrouvez toutes les informations utiles sur
<https://humanites.univ-lille.fr/lessentiel>
<https://www.univ-lille.fr/formation/candidater-sinscrire/boite-a-outils-scolaire>

FACULTE DES HUMANITES

La Faculté des Humanités est une unité de formation et de recherche de l'Université de Lille. À ce titre, elle regroupe **sept départements**, associe **cinq laboratoires de recherche** et plusieurs bibliothèques. Elle est dirigée par un doyen et un conseil de faculté où siègent des représentants des étudiantes et des étudiants.

La Faculté des Humanités en chiffres :

7000 étudiants

Près de **270** enseignants et enseignants-chercheurs

Près de **500** chargés de cours

Plus de **200 000** monographies dans les bibliothèques associées

L'EQUIPE DE DIRECTION DE LA FACULTE

Doyenne

Sophie Aubert-Baillet, professeure de Langue et littérature latines

Vices-doyens

Juliette Delahaie (Formation tout au long de la vie et insertion professionnelle - Formation continue),

Claudio Majolino (Recherche et documentation),

Dominic Moreau (Relations internationales),

Charles-Olivier Stiker-Métral (Affaires étudiantes)

Directrice des Services d'Appui

Catherine Lenain

Directrice des Services d'Appui

Audrey Choquet

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux pour vous tenir au courant de l'actualité des événements de votre département, des ciné-débats, des conférences, etc. :

- Instagram : [@humanites.ulille](https://www.instagram.com/humanites.ulille)
- Bluesky : [@humanites-ulille.bsky.social](https://bsky.app/profile/humanites-ulille.bsky.social)
- LinkedIn : [Faculté des Humanités](https://www.linkedin.com/company/faculte-des-humanites)
- Facebook : [Faculté des Humanités](https://www.facebook.com/faculte-des-humanites)

Informations : <https://humanites.univ-lille.fr/>

DEPARTEMENT HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

Au département Histoire de l'art et Archéologie sont préparés les **diplômes** suivants :

Licence Histoire de l'art et Archéologie (en présentiel)

Licence 1 Tronc commun

Parcours Histoire de l'art (Licence 2-3)

Parcours Archéologie (Licence 2-3)

Licence Histoire de l'art (à distance / EAD)

Master Histoire de l'art

Parcours Recherche en Histoire de l'art (en présentiel)

Parcours Recherche en Histoire de l'art (à distance / EAD)

Parcours Patrimoine et musées

Master Mondes Anciens parcours métiers de l'archéologie

Master Sciences et Cultures du visuel

Diplôme universitaire : Maîtriser et appliquer les protocoles en archéothanatologie (MAPA)



ORGANISATION DE LA LICENCE

- 3 ans de formation organisés en 6 semestres
- 12 semaines de cours par semestre
- Les matières sont regroupées dans 6 Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC) comprenant 8 Unités d'Enseignement (UE) dont 2 UE Langues vivantes et 1 UE Projet de l'étudiant à chaque semestre

La **Licence mention Histoire de l'Art et Archéologie** se déroule en deux paliers dont les contenus sont précisément décrits dans les tableaux et les pages de ce guide et qui permettent à l'étudiant de s'orienter progressivement :

En **Licence 1 (semestres 1 et 2)**, les étudiants bénéficient d'une **première approche complète** des domaines de l'histoire de l'art et de l'archéologie leur apportant un cadre historique dans les quatre périodes (antique, médiévale, moderne et contemporaine)

En **Licence 2**, l'étudiant de l'EAD s'engage dans **le parcours « Histoire de l'Art »**, qui se traduit nettement à partir du semestre 4, et qui conduit à différents masters en histoire de l'art et en muséologie.

Le parcours « Archéologie » n'est pas proposé en enseignement à distance.

Les **Blocs de Connaissances et de Compétences (BCC)** permettent des évaluations diversifiées, cohérentes, intégrées et non fragmentées. Les modalités d'évaluation permettent d'évaluer les connaissances et les compétences disciplinaires, transversales et (pré) professionnelles dans leur diversité et leur complémentarité. L'évaluation des connaissances et des compétences se fait à l'échelle du BCC. Elle peut être potentiellement transversale à plusieurs unités d'enseignement. Elle permet un bilan des compétences acquises lors de la formation, y compris, le cas échéant, lors des périodes en milieu professionnel. La validation d'un BCC permet d'acquérir des **ECTS***.

***ECTS** : *European Credits Transfer System* (système européen de transfert et d'accumulation de crédits) - les ECTS facilitent la reconnaissance des diplômes dans l'espace européen et fluidifient la mobilité étudiante.



Les **6 Blocs de Connaissances et de Compétences** dans la Licence Histoire de l'art et archéologie sont les suivants :

- **BCC 1** Mobiliser les connaissances et les concepts de l'histoire de l'art et de l'archéologie
- **BCC 2** Appliquer les méthodes de l'histoire de l'art et de l'archéologie
- **BCC 3** Comprendre les enjeux de la pluridisciplinarité en histoire de l'art et en archéologie
- **BCC 4** Pratiquer le numérique en histoire de l'art et archéologie
- **BCC 5** Maîtriser l'expression et la communication écrites et orales
- **BCC 6** Se situer dans les champs professionnels de l'histoire de l'art et de l'archéologie



CONTACTS

DIRECTION DU DEPARTEMENT

Directeur

Markus KOHL

Mail : markus.kohl@univ-lille.fr

Directeur adjoint

Bertrand COSNET

Mail : bertrand.cosnet@univ-lille.fr

RESPONSABLE DE L'OFFRE DE FORMATION

Aurélie SEMAESSE

Tel. : 03.20.41.63.39

Mail : aurelie.semaesse@univ-lille.fr

GESTIONNAIRES PÉDAGOGIQUES

Licence 1 Histoire de l'Art et Archéologie (EAD)

Muriel ANCELLE

Tel. : 03.20.41.65.21

Mail : muriel.ancelle@univ-lille.fr

Licence 2 et 3 Histoire de l'Art et Archéologie (EAD)

Lorraine BERTHELEMY

Tel. : 03.20.41.60.53

Mail : lorraine.berthelemy@univ-lille.fr

Licence Histoire de l'Art et Archéologie (site)

Audrey VEREZ

Tel. : 03.20.41.62.75

Mail : audrey.verez@univ-lille.fr

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES

Responsable de la mention

Bertrand COSNET, bertrand.cosnet@univ-lille.fr

Histoire de l'art et archéologie à distance (L1)

Mathieu BEAUD, mathieu.beaud@univ-lille.fr

Histoire de l'art à distance (L2)

Delphine BIERE, delphine.biere@univ-lille.fr

Histoire de l'art à distance (L3)

Fabien LACOUTURE, fabien.lacouture@univ-lille.fr

Histoire de l'art et archéologie en présentiel (L1)

Xavier DERU, xavier.deru@univ-lille.fr

Histoire de l'art présentiel (L2, L3)

Isabelle ENAUD, isabelle.enaud@univ-lille.fr

Archéologie (L2, L3)

Georgios SANIDAS, georgios.sanidas@univ-lille.fr

Responsable stage/TER/VEP (HA)

Pauline PREVOST-MARCILHACY, pauline.prevost-marcilhacy@univ-lille.fr

Responsable stage/TER/VEP (Archéologie)

Mafalda ROSCIO, mafalda.rosio@univ-lille.fr

PERSONNEL ENSEIGNANT

Histoire de l'art antique et archéologie

BLAIZOT Frédérique, Professeure des universités, archéologie romaine et gallo-romaine
DERU Xavier, Maître de conférences HDR, archéologie romaine et gallo-romaine
GOUY Audrey, Professeure junior en histoire de l'art et archéologie antiques
HUBER Sandrine, Professeures des universités, archéologie grecque
KOHLE Markus, Maître de conférences, archéologie classique
LE BARS TOSI Florence, Maître de conférences, histoire de l'art antique
POCCARDI Grégoire, Maître de conférences, archéologie classique
ROSCIO Mafalda, Maître de conférences, protohistoire
SANIDAS Georgios, Maître de conférences HDR, archéologie grecque

Histoire de l'art médiéval

ADAM Elliot, Maître de conférences, histoire de l'art médiéval
BAILLIEUL Elise, Maître de conférences, histoire de l'art médiéval
BEAUD Mathieu, Maître de conférences, histoire de l'art médiéval
COSNET Bertrand, Maître de conférences, histoire de l'art médiéval
DEHONGHER Hugo, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
HAMON Etienne, Professeur des universités, histoire de l'art médiéval

Histoire de l'art moderne

APRILE Natacha, Attachée temporaire d'enseignement et de recherche
DYON Soersha, Maître de conférences, histoire de l'art moderne
GOLSENNE Thomas, Maître de conférences, histoire de l'art moderne et cultures visuelles (en détachement)
LACOUTURE Fabien, Maître de conférences, histoire de l'art moderne
MAËS Gaëtane, Professeure des universités, histoire de l'art moderne
MOUQUIN Sophie, Maître de conférences, histoire de l'art moderne
SAPIENZA Valentina, Maître de conférences, histoire de l'art moderne (en détachement)
TCHEKHOFF Pierre, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche

Histoire de l'art contemporain

BIERE Delphine, Maître de conférences, histoire de l'art contemporain

CHAPPEY Frédéric, Maître de conférences, histoire de l'art contemporain

ENAUD-LECHIEN Isabelle, Maître de conférences, histoire de l'art contemporain

JAMET Elsa, Attachée temporaire d'enseignement et de recherche

PENG Chang-Ming, Professeure des universités, histoire de l'art contemporain et muséologie

PREVOST-MARCILHACY Pauline, Maître de conférences, histoire de l'art contemporain

VERHAGEN Erik, Professeur des universités, histoire de l'art contemporain

Sciences du visuel

BARTHOLEYNS Gil, Maître de conférences, sciences et culture du visuel

GOLSENNE Thomas, Maître de conférences, histoire de l'art moderne et cultures visuelles (en détachement)

SANCHEZ OECONOMO Esteban, Attaché temporaire d'enseignement et de recherche

Langues vivantes

FORMENT Sabrina, PRCE, anglais

FOSSE Sophie, PRAG, anglais

HACHED Ana Belen, espagnol

LOSTANLEN Isabelle PRCE, espagnol

LABORDE PATRON Inès, espagnol

OCKENDEN Dominic, PRCE, anglais

VAN THIENEN Jean-Christophe PRAG, anglais

TOURLOUSE Véronique, PRCE, anglais

Calendrier Humanités organisation année universitaire 2025-2026

| août-25 | sept-25 | oct-25 | nov-25 | déc-25 | janv-26 | févr-26 | mars-26 | avr-26 | mai-26 | juin-26 | juil-26 |
|--|---------------------------|--------|-----------------|--------|-------------------|---------|---------|----------------------|--------------------------------|--|--|
| Fermeture administrative de l'établissement | 1 Lu | 1 Me | 1 Sa Toussaint | 1 Lu | 1 Je Jour de l'an | 1 Di | 1 Di | 1 Me | 1 Ve Fête du Travail | 1 Lu Date-limite délib. sem. pairs session 1 | 1 Me |
| | 2 Ma | 2 Je | 2 Di | 2 Ma | 2 Ve | 2 Lu | 2 Lu | 2 Je | 2 Sa | 2 Ma Session 2 semestres impairs | 2 Je |
| | 3 Me | 3 Ve | 3 Lu | 3 Me | 3 Sa | 3 Ma | 3 Ma | 3 Ve | 3 Di | 3 Me | 3 Ve Date-limite délib. L3 |
| | 4 Je | 4 Sa | 4 Ma | 4 Je | 4 Di | 4 Me | 4 Me | 4 Sa | 4 Lu | 4 Je | 4 Sa |
| | 5 Ve | 5 Di | 5 Me | 5 Ve | 5 Lu | 5 Je | 5 Je | 5 Di Pâques | 5 Ma Session 1 semestres pairs | 5 Ve | 5 Di |
| | 6 Sa | 6 Lu | 6 Je | 6 Sa | 6 Ma | 6 Ve | 6 Ve | 6 Lu Lundi de Pâques | 6 Me EAD | 6 Sa | 6 Lu |
| Fermeture administrative de l'établissement | 7 Di | 7 Ma | 7 Ve | 7 Di | 7 Me | 7 Sa | 7 Sa | 7 Ma | 7 Je | 7 Di | 7 Ma |
| | 8 Lu | 8 Me | 8 Sa | 8 Lu | 8 Je | 8 Di | 8 Me | 8 Ve | 8 Lu Fête de la Victoire | 8 Lu | 8 Me |
| | 9 Ma | 9 Je | 9 Di | 9 Ma | 9 Ve | 9 Lu | 9 Lu | 9 Je | 9 Sa | 9 Ma | 9 Je |
| | 10 Me | 10 Ve | 10 Lu | 10 Me | 10 Sa | 10 Ma | 10 Ma | 10 Ve | 10 Di | 10 Me | 10 Ve |
| | 11 Je campus en fête (AM) | 11 Sa | 11 Ma Armistice | 11 Je | 11 Di | 11 Me | 11 Me | 11 Sa | 11 Lu | 11 Je | 11 Sa |
| | 12 Ve | 12 Di | 12 Me | 12 Ve | 12 Lu | 12 Je | 12 Je | 12 Di | 12 Ma | 12 Ve | 12 Di |
| | 13 Sa | 13 Lu | 13 Je | 13 Sa | 13 Ma | 13 Ve | 13 Ve | 13 Lu | 13 Me | 13 Sa | 13 Lu |
| | 14 Di | 14 Ma | 14 Ve | 14 Di | 14 Me | 14 Sa | 14 Sa | 14 Ma | 14 Je Ascension | 14 Di | 14 Ma Fête nationale |
| | 15 Lu Reprise des cours | 15 Me | 15 Sa | 15 Lu | 15 Je | 15 Di | 15 Di | 15 Me | 15 Ve | 15 Lu | 15 Me |
| 16 Sa | 16 Ma | 16 Je | 16 Di | 16 Ma | 16 Ve | 16 Lu | 16 Lu | 16 Je | 16 Sa | 16 Ma Session 2 semestres pairs | 16 Je Date-limite délib. année hors L3 |
| 17 Di | 17 Me | 17 Ve | 17 Lu | 17 Me | 17 Sa | 17 Ma | 17 Ma | 17 Ve | 17 Di | 17 Me | 17 Ve |
| 18 Lu | 18 Je | 18 Sa | 18 Ma | 18 Je | 18 Di | 18 Me | 18 Me | 18 Sa | 18 Lu | 18 Je | 18 Sa |
| 19 Ma Services de la faculté fermés | 19 Ve | 19 Di | 19 Me | 19 Ve | 19 Lu | 19 Je | 19 Je | 19 Di | 19 Ma | 19 Ve | 19 Di |
| 20 Me | 20 Sa | 20 Lu | 20 Je | 20 Sa | 20 Ma | 20 Ve | 20 Ve | 20 Lu | 20 Me | 20 Sa | 20 Lu |
| 21 Je | 21 Di | 21 Ma | 21 Ve | 21 Di | 21 Me | 21 Sa | 21 Sa | 21 Ma | 21 Je | 21 Di | 21 Ma |
| 22 Ve | 22 Lu | 22 Me | 22 Sa | 22 Lu | 22 Je | 22 Di | 22 Di | 22 Me | 22 Ve | 22 Lu | 22 Me |
| 23 Sa | 23 Ma | 23 Je | 23 Di | 23 Ma | 23 Ve | 23 Lu | 23 Lu | 23 Je | 23 Sa | 23 Ma | 23 Je |
| 24 Di | 24 Me | 24 Ve | 24 Lu | 24 Me | 24 Sa | 24 Ma | 24 Ma | 24 Ve | 24 Di | 24 Me | 24 Ve |
| 25 Lu Réouverture progressive des services au sein de la faculté | 25 Je | 25 Sa | 25 Ma | 25 Je | 25 Di | 25 Me | 25 Me | 25 Sa | 25 Lu | 25 Je | 25 Sa |
| 26 Ma | 26 Ve | 26 Di | 26 Me | 26 Ve | 26 Di | 26 Je | 26 Je | 26 Di | 26 Ma | 26 Ve | 26 Di |
| 27 Me | 27 Sa | 27 Lu | 27 Je | 27 Sa | 27 Ma | 27 Ve | 27 Ve | 27 Lu | 27 Me | 27 Sa | 27 Lu |
| 28 Je | 28 Di | 28 Ma | 28 Ve | 28 Di | 28 Me | 28 Sa | 28 Sa | 28 Ma | 28 Je | 28 Di | 28 Ma |
| 29 Ve | 29 Lu | 29 Me | 29 Sa | 29 Lu | 29 Je | 29 Me | 29 Me | 29 Di | 29 Ma | 29 Lu | 29 Me |
| 30 Sa | 30 Ma | 30 Je | 30 Di | 30 Ma | 30 Ve | 30 Lu | 30 Lu | 30 Je | 30 Sa | 30 Ma | 30 Je |
| 31 Di | 31 Ve | 31 Me | 31 Di | 31 Me | 31 Sa | 31 Ma | 31 Ma | 31 Di | 31 Me | 31 Ve | 31 Ve |

| | |
|---|-----------------|
| Semestres impairs | Semestres pairs |
| Rentrée / Jivé / Intégration / accueil IP | |
| Pauses pédagogiques | |
| Vacances scolaires zone B | |
| Jours fériés / Fêtes légales | |

après-midi banalisées pour événements université

Pré-réentrées et rentrées : à partir du 25 août 2025
Bornage fin de l'année universitaire : 31 août 2026

Cas particuliers de bornage fin de l'année universitaire :

30 septembre 2026 pour les BUT 3, DEUST2, licences professionnelles, les masters 2 et les formations en alternance
31 octobre 2026 pour les thèses d'exercice

CALENDRIER 2025-2026

CAMPAGNE D'INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

Du jeudi 3 juillet à partir de 14h jusqu'au vendredi 19 septembre 2025

Attention :

l'inscription administrative en ligne n'est disponible qu'après l'obtention d'un avis favorable issu des plateformes de candidature (Parcoursup, eCandidat, etc.)

Interruption des services d'inscription en ligne est prévue pendant la pause estivale du 25 juillet au 17 août inclus.

PRE RENTREES

Licence 1 Histoire de l'art et archéologie (EAD)

Jeudi 11 septembre 2025 à 11h30

<https://univ-lille-fr.zoom.us/j/98921659209?pwd=8uGWKYqJCPF1tAnhJfkLjb5AqSLRTb.1>

ID de réunion: 989 2165 9209

Code secret: 575854

Licence 2 Histoire de l'art et archéologie (EAD)

Jeudi 11 septembre 2025 à 19h00

<https://univ-lille-fr.zoom.us/j/91312307120?pwd=oxF7Ua3qlrfZYU7bQmSJaVwbipYOho.1>

ID de réunion: 913 1230 7120

Code secret: 063357

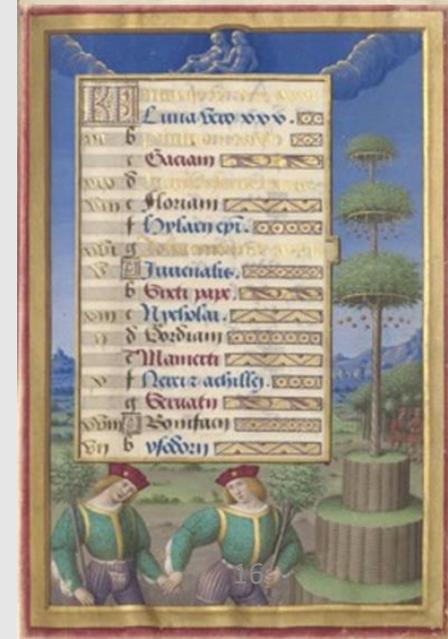
Licence 3 parcours Histoire de l'art (EAD)

Jeudi 11 septembre 2025 à 12h30

<https://univ-lille-fr.zoom.us/j/97727855148?pwd=7IRehH26TD4kib1mZ8EMoyemvOIGbg.1>

ID de réunion: 977 2785 5148

Code secret: 357113



SEMESTRE IMPAIR

Licence 1 S1 / Licence 2 S3 / Licence 3 S5

Du 15 septembre 2025 au 19 décembre 2025

Examens contrôles terminaux session 1

Du 5 au 10 janvier 2026

Examens contrôles terminaux session 2 (rattrapage)

Du 8 au 13 juin 2026

Examens L3 S5 sur site (BCC1 – BCC5)

13^{ème} semaine, du lundi 15 au mercredi 17 décembre 2025

SEMESTRE PAIR

Licence 1 S2 / Licence 2 S4 / Licence 3 S6

Du 12 février au 30 avril 2026

Examens contrôles terminaux session 1

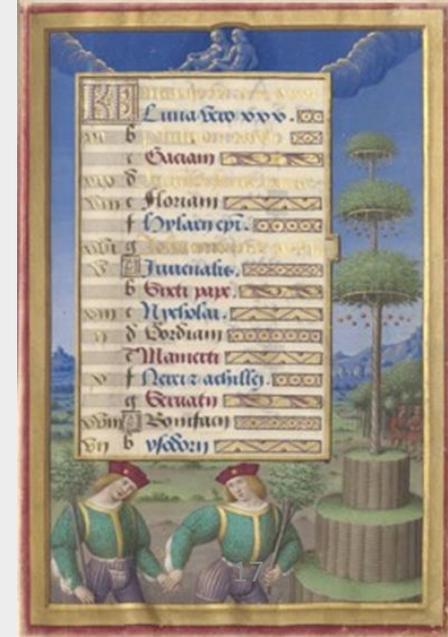
Du 4 au 13 mai 2026

Examens contrôles terminaux session 2 (rattrapage)

Du 15 au 20 juin 2026

Examens L3 S6 sur site (BCC1 – BCC5)

13^{ème} semaine, du lundi 27 au mercredi 29 avril 2026



SPECIFICITES DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

FORMAT

→ Accès aux cours chez vous, partout et à toute heure sur ordinateur, tablette ou smartphone

Sur la plateforme pédagogique, vous trouverez :

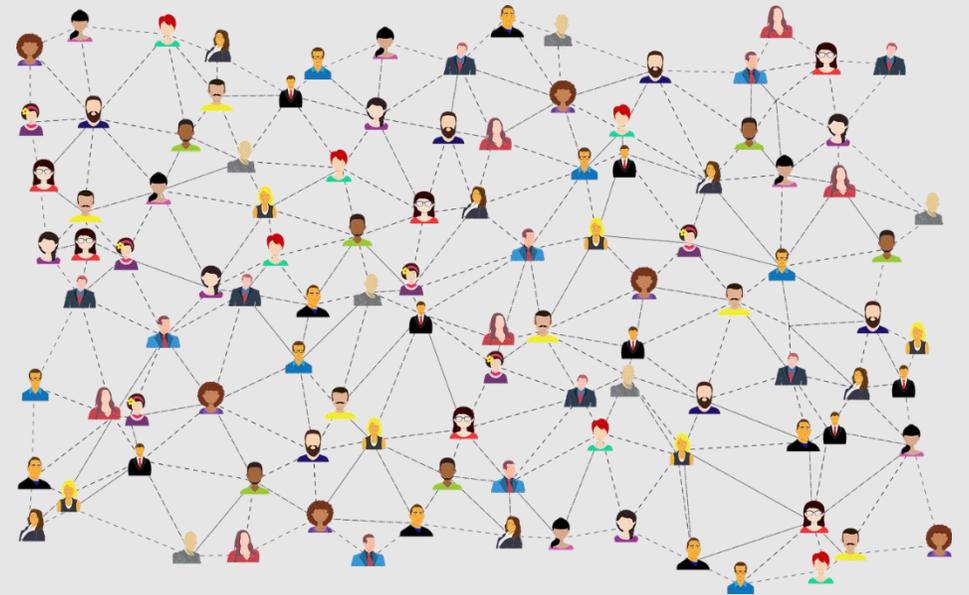
- Des contenus de cours, des vidéos, des PowerPoint, des enregistrements audio
- Des exercices à titre d'entraînement
- Des possibilités d'échanger entre étudiants et avec les enseignants

ENJEUX

- Pouvoir suivre un enseignement d'histoire de l'art et archéologie partout dans le monde
- Réussir une formation diplômante à distance en étant salarié(es), éloigné(es), etc.
- Se déplacer à Lille pour les examens

DIFFICULTES

- S'adapter à la diversité des méthodes d'enseignement
- S'avoir s'organiser et travailler en autonomie
- Trouver des ressources (notamment des bibliothèques) près de son domicile
- Avoir la pratique des outils informatiques et d'internet





CANDIDATURE

Pour les nouveaux arrivants à l'Université de Lille, la candidature via les plateformes Parcoursup (L1) et eCandidat (L2 et L3) est **obligatoire**.

Démarches à suivre : <https://www.univ-lille.fr/formation/candidater>

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

L'inscription administrative en ligne n'est disponible qu'après l'obtention d'un avis favorable issu des plateformes de candidature :

Du jeudi 3 juillet à partir de 14h jusqu'au vendredi 19 septembre 2025
avec interruption pendant la pause estivale du 25 juillet au 17 août inclus

INSCRIPTION A L'EAD

L'inscription administrative effectuée et en possession du certificat de scolarité 2025-2026, téléchargez le dossier d'inscription EAD disponible sur le site :

<https://humanites.univ-lille.fr/histoire-art/enseignement-a-distance-ead>

Le dossier est à compléter et à envoyer avec les pièces justificatives à l'adresse suivante :

Université de Lille – Campus Pont-de-Bois
Département Histoire de l'art et Archéologie
Rue du Barreau - B.P.60149
59 654 Villeneuve d'Ascq Cedex

Date limite de retour des dossiers d'inscription EAD : 8 septembre 2025

DISPENSES

Pour les étudiants qui ne bénéficient pas, déjà, d'une validation des acquis les dispensant éventuellement de certaines Unités d'enseignement, il est possible, en raison d'un cursus préalable, ou d'une situation professionnelle qui le justifie, de demander une dispense pour l'une ou l'autre unité d'enseignement : toute demande doit être déposée auprès du secrétariat d'Histoire de l'art.

UTILISATIONS DES SUPPORTS DE COURS

Les supports de cours mis à disposition des étudiants inscrits à l'Université de Lille au titre de l'Enseignement à Distance (EAD) sont destinés à un **usage strictement personnel** et pour la seule année universitaire en cours. Il est rappelé que tout usage autre que leur utilisation dans le cadre de la préparation aux examens de Licence et Master de l'Université de Lille est strictement interdit dans le respect des droits d'auteur. **Toute reproduction, diffusion ou communication de ces documents constitue une infraction au code de la propriété intellectuelle, et pourra faire l'objet de sanctions ou de poursuites (articles L335-1 à L335-10 du Code de la propriété intellectuelle).**

TRANSPARENCE DES DONNEES ET RESPONSABILITE

Toutes actions que vous effectuez sur la plateforme d'enseignement à distance, consultation d'un fichier ou d'un forum, dépôt d'une contribution ou d'un fichier, etc. sont enregistrées dans une base de données de la plateforme. Les enseignants responsables de vos cours ainsi que le personnel du département peuvent visualiser la liste des personnes et les dates de consultation. Ils peuvent également voir quand un étudiant a consulté un document, déposé un devoir, participé au forum et visualiser le contenu des messages, etc.

Ce travail de suivi est effectué dans un objectif d'accompagnement et de suivi pédagogique. Ces données nominatives sont gardées sur la plateforme pendant une période de 365 jours. Ensuite ces données sont sauvegardées pour établir des statistiques.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Il ne sera procédé à aucun remboursement après mise à disposition d'un cours ou d'une partie d'un cours.

En cas d'annulation de l'inscription avant la mise à disposition du cours, des frais de dossier, correspondant à 25 % du montant total et ne pouvant pas être inférieurs à 30,00 €, seront déduits du remboursement.

Pour toute demande d'annulation, merci de suivre obligatoirement la procédure suivante :

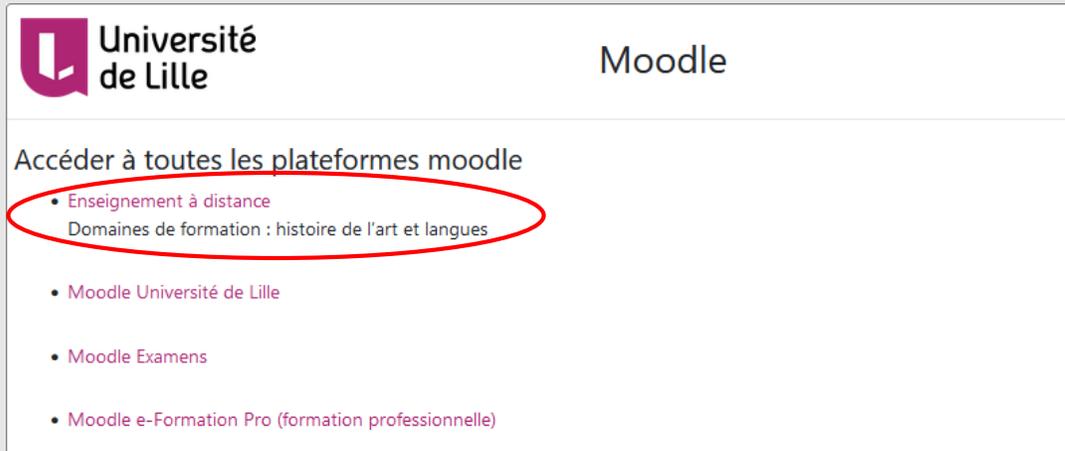
<https://humanites.univ-lille.fr/histoire-art/enseignement-a-distance-ead#c24575>

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Pour toute demande de remboursement, merci de suivre obligatoirement la procédure suivante :

<https://humanites.univ-lille.fr/histoire-art/enseignement-a-distance-ead#c24575>

ACCEDER A LA PLATEFORME MOODLE ENSEIGNEMENT A DISTANCE



Université de Lille Moodle

Accéder à toutes les plateformes moodle

- Enseignement à distance
Domaines de formation : histoire de l'art et langues
- Moodle Université de Lille
- Moodle Examens
- Moodle e-Formation Pro (formation professionnelle)



Accueil | Moodle-EAD

https://moodle-ead.univ-lille.fr

Accueil Français (fr) Connexion

Moodle-EAD

Bienvenue sur la plateforme d'enseignement à distance de l'Université de Lille

Domaines de formation : Histoire de l'Art & Langues

Sur la plateforme moodle EAD, vous trouverez :

- les cours auxquels vous êtes inscrits et les supports pédagogiques déposés par les enseignants (PDF, Word, Power Point, vidéo, exercices, devoirs facultatifs)
- les sujets des épreuves de contrôles continus avec des espaces dépôt et corrigés
- les informations pédagogiques/administratives
- des forums / espace d'informations et d'échanges
- un support administratif pour poser vos questions se rapportant à l'administration de l'enseignement (inscriptions, examens, cours)

ACCUEIL DES ÉTUDIANTS

Localisation du secrétariat : Bâtiment A – salles A1.351 à 399 (couloir en face des amphithéâtres A5 et A6)

Trouvez votre salle : <https://masalle.univ-lille.fr/>



Horaires d'ouverture du secrétariat :

| | MATIN | APRES-MIDI |
|-----------------|--------------|-------------------|
| LUNDI | 9H – 12H | 13H30 – 16H30 |
| MARDI | 9H – 12H | 13H30 – 16H30 |
| MERCREDI | 9H – 12H | 13H30 – 16H30 |
| JEUDI | 9H – 12H | 13H30 – 16H30 |
| VENREDI | 9H – 12H | FERMÉ |

REGLEMENT DES ETUDES

Tout étudiant de l'Université de Lille est invité à consulter le règlement des études. Vous trouverez deux règlements :

- une **partie commune** qui constitue un cadre de référence pour l'organisation des études au sein de l'Université de Lille. Elle régit le déroulement des études et les modalités de validation d'un cursus de formation s'appliquant à l'ensemble des mentions de DEUST, licence, licence professionnelle (dont le BUT) et master. Le texte du règlement est accessible sur le site internet de l'université <https://www.univ-lille.fr/formation/boite-a-outils-rentree>
- une **partie spécifique**, rédigée le cas échéant au niveau de chaque composante, décrivant en particulier les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) de chaque mention de formation. Cette partie est diffusée par chaque composante en fonction des outils qui sont à sa disposition (intranet, moodle) et est également disponible sur <https://humanites.univ-lille.fr/histoire-art>

Vous y trouverez en particulier le détail sur les procédures d'admission et d'inscription, l'organisation générale des cursus, les modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances et des compétences, l'organisation des évaluations, les aménagements des études pour les publics spécifiques.



MODALITES DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Conformément au *Code de l'éducation*, les **modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances (MCC)** indiquent annuellement pour chaque élément évalué :

- le nombre d'épreuves
- la nature (écrit, oral)
- le niveau d'évaluation retenu (BCC, UE ou EC)
- la durée
- le coefficient
- le type (évaluation continue intégrale, évaluation continue avec seconde session, évaluation terminale)
- dans le cas d'une évaluation continue avec seconde session, les modalités de report des notes
- l'évaluation des connaissances et des compétences peut avoir recours, pour tout ou partie, aux moyens numériques (article D. 611-12 du *Code de l'éducation*).

Les équipes pédagogiques veillent à la cohérence de ces diverses modalités et en informent les apprenants (par le biais notamment du guide des études) afin d'explicitier les exigences attendues d'eux au regard des objectifs de la formation.

La **communication des MCC** aux usagers est effectuée **au plus tard dans le mois qui suit la rentrée universitaire de la formation** et ne peuvent être modifiées en cours d'année, sauf cas de force majeure. Les supports associés à cette communication doivent rester accessibles jusqu'à l'issue de toutes les sessions d'évaluation de l'année universitaire.

Les MCC peuvent être adaptées selon les régimes de formation (formation initiale, continue, à distance) et aux publics spécifiques (salariés, personnes en situation de grossesse, etc...) ou encore via le contrat de réussite pédagogique pour les étudiants de Licence.

REGLES DE VALIDATION

ADM = admis

ADMC = admis par compensation entre BCC de même numéro entre semestres

ABJ = **absence justifiée dans les 72h auprès du secrétariat par un certificat médical**. Une absence, même justifiée, donne lieu à la note de 0.

ABI = absence injustifiée entraînant un DEF et bloquant le calcul de l'UE, du BCC concerné et de l'année.

AJ = ajourné

AJAC = passage en année supérieure avec enjambement

DEF = défaillant

VALIDATION DIRECT

Il est nécessaire de **valider la totalité des BCC pour obtenir son année**.

- La validation directe des crédits ECTS attachés à une UE est effectuée si la note finale à cette UE est égale ou supérieure à 10/20.
- Si le BCC inclut plusieurs UE, la validation directe des crédits ECTS attachés à un BCC est effectuée si la note finale à chaque UE est égale ou supérieure à 10/20.
- Si une UE d'un BCC inclut plusieurs éléments constitutifs (EC), la validation directe de chaque élément constitutif est effectuée si la note finale est égale ou supérieure à 10/20 ou si les compétences requises sont vérifiées lors du contrôle des connaissances (validation sans note).
- La validation d'un semestre est effectuée lorsque chaque BCC constituant le semestre est validé (30 crédits).

Un étudiant peut très bien atteindre la moyenne générale et être « Ajourné » au semestre à cause d'un ou de plusieurs BCC non validés.

Les BCC et UE validés apparaissent dans les relevés de note avec la mention **ADM**.

Les BCC et UE non validés apparaissent avec la mention **AJ** ou **DEF**.

VALIDATION PAR COMPENSATION

Un même BCC se compense à l'année.

À l'issue de la première session des semestres pairs, une compensation entre les notes des mêmes BCC des semestres impair et pair d'une même année est effectuée.

Par exemple, le BCC1 du semestre 1 se compense avec le BCC1 du semestre 2 (BCC1 du semestre 1 avec 8/20 + BCC1 du semestre 2 avec 12/20 = 10/20 à l'année). Dans ce cas, il sera indiqué **ADMIC** « Admis par compensation ».

Attention :

Les BCC différents ne se compensent pas entre eux au sein d'un même semestre, ni au sein d'une même année.

Dès lors qu'un BCC est validé (+ de 10/20 avec ou sans compensation), l'étudiant ne repasse pas les UE ou les matières (EC) dans lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne.

Ainsi, si vous lisez « Ajournée » à une UE mais que cette UE fait partie d'un BCC admis, vous n'avez pas à rattraper l'enseignement.

SESSIONS DE RATTRAPAGE

- **Si vous n'avez pas votre année à l'issue des sessions 1 :**

Vous devez passer les sessions 2 (rattrapages) en fin d'année universitaire. Elles se déroulent par semestre au mois de juin (cf. calendrier).

Etre défaillant en session 1, ne vous empêche pas d'aller en session de rattrapage.

Dans le cas d'un BCC non validé, l'étudiant repasse uniquement et seulement les matières (EC) dans lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne.

Dans le BCC 1 et 6 se trouvent deux UE. Dans ce cas, l'étudiant ne repasse que les UE qui sont « ajournées » et uniquement les matières dans lesquelles il n'a pas obtenu la moyenne au sein de ces UE.

Les notes supérieures à 10/20 sont systématiquement conservées.

Les notes inférieures à 10 ne sont pas conservées lors du passage en session 2.

- **A l'issue des sessions 2 :**

Vous êtes **ADM** ou **ADMC** à l'année : vous passez en année supérieure

Vous êtes **AJ** ou **DEF** : si vous êtes ajourné ou défaillant à l'année, en raison de la non-validation d'un ou plusieurs BCC, le jury d'année déterminera, au cas par cas, des possibilités de vous inscrire ou non dans l'année supérieure.

ORGANISATION DES ÉVALUATIONS

Les contrôles de connaissances peuvent être organisés tout jour ouvrable, dans les périodes d'enseignement ou d'examens. La convocation des étudiants aux épreuves terminales d'évaluation (écrites et orales) est faite par voie d'affichage, sur des panneaux réservés à cet effet, ou dans l'ENT des étudiants, au moins 15 jours avant le début des épreuves. Elle comporte l'indication de la date, de l'heure et du lieu de chaque épreuve.

Une convocation individuelle est envoyée aux étudiants dispensés d'assiduité dans le cadre d'aménagements spécifiques (étudiants en situation de handicap en particulier).

Veillez à vous tenir informer des dates, horaires et modalités, qu'elles soient organisées par le département, un autre département ou par la scolarité du campus Pont-de-Bois. En cas de doute sur les dates, horaires ou épreuves à présenter, contactez au plus vite la gestionnaire de votre formation.

ORGANISATION DES JURYS

Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, la direction de la composante nomme annuellement, par délégation, du président de l'université, le président et les membres des jurys. Le jury est organisé à la mention et peut donner lieu à des séances de préparation à l'échelle d'un ou de plusieurs parcours. Le jury comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs et d'enseignants parmi lesquels le président du jury.

DOUBLEMENT

L'étudiant est autorisé à doubler une première fois s'il a validé au moins la partie d'un BCC présente dans la maquette de formation de son année d'inscription. Dans le cas où l'étudiant n'a validé aucun BCC pendant l'année, l'autorisation de redoublement est soumise à la décision du jury. Au-delà du premier doublement, le redoublement est soumis à la décision du jury. Dans ce cas, le jury est particulièrement attentif aux cas de non-progression totale dans une année de formation et aux cas d'étudiants dont les résultats restent très faibles.

Attention :

Conformément au règlement des études de la faculté des Humanités, en cas d'absences injustifiées (**DEF**) trop nombreuses, le jury d'année est en droit de vous interdire la réinscription et par conséquent le redoublement.

ENJAMBEMENT

En principe, un apprenant ne peut être autorisé à poursuivre ses études au sein de la Licence que s'il a validé l'ensemble des semestres de son année d'inscription en cours. Toutefois, l'apprenant peut être autorisé par le jury à poursuivre ses études en année supérieure dans le cadre d'un enjambement entre L1 et L2 ou L2 et L3.

L'enjambement est autorisé uniquement si le BCC1 (Mobiliser les connaissances et les concepts de l'histoire de l'art et de l'archéologie) et le BCC2 (Appliquer les méthodes de l'histoire de l'art et de l'archéologie) sont validées.

La décision individuelle d'enjambement est soumise à l'appréciation du jury de manière annuelle, dans les conditions fixées par la formation. Elle figure obligatoirement sur le relevé de notes sous la mention **AJAC** signifiant « Ajourné Autorisé à Continuer ». Ce système permet à un étudiant qui n'a pas validé un BCC (hors BCC1 et BCC2) de passer en année N+1, lors de laquelle il pourra valider le BCC des deux semestres de l'année N+1 et celui qu'il lui manque de l'année précédente.

L'apprenant en enjambement est inscrit administrativement dans les deux années de formation (L1-L2 ou L2-L3) et soumis aux obligations des deux années de formation.

L'apprenant ne peut être en enjambement entre la L1 et la L3. Aucune inscription en L3 n'est possible pour un apprenant n'ayant pas validé la L1.

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS ET ACCES AUX EVALUATION

La **présence aux contrôles terminaux** est **obligatoire**.

**Les examens se déroulent à l'Université de Lille sur le Campus Pont-de-Bois
Il n'est pas possible de délocaliser les examens. Aucune dérogation ne sera accordée.**

Toute absence devra être **justifiée**. En cas d'absence injustifiée (**ABI**), vous serez porté « défaillant » (**DEF**) dans le logiciel de recueil des notes, ce qui signifie que votre moyenne semestrielle ne pourra être calculée et que vous devrez par conséquent passer les examens de rattrapage en session 2 (contrôle terminal).

Seuls un certificat médical, un arrêt de travail (pour les stagiaires de la formation professionnelle) ou une attestation validée par le responsable pédagogique de l'enseignement concerné peuvent justifier une absence. **Le justificatif de l'absence est fourni au secrétariat pédagogique de la formation et au responsable de l'enseignement au plus tard 72 heures après l'absence. Tout certificat remis trop tardivement sera automatiquement refusé.**

Une absence justifiée (**ABJ**) donne lieu à un zéro. Dans certains cas d'absence justifiée, laissés à l'appréciation de l'enseignant, un rattrapage pourra vous être accordé, mais cette possibilité ne constitue en aucun cas un droit.

La mention **ABI** (absence injustifiée) est saisie et le résultat « Défaillant » est reporté sur le procès-verbal.

La mention **ABJ** (absence justifiée) est saisie et le résultat « Ajourné » est reporté sur le procès-verbal.



L'attention des étudiants est attirée sur le fait que le manquement à l'obligation d'assiduité et l'absence aux examens entraîneront systématiquement la suspension de la bourse ainsi que dans certaines situations la restitution des sommes déjà versées.

Les absences aux contrôles continus et aux examens terminaux sont rapportées au CROUS dans le cadre du contrôle de l'assiduité des étudiants boursiers. Elles entraînent une suspension du versement de la bourse par le CROUS et, le cas échéant, la production d'un ordre de reversement.

De même, tout étudiant ne procédant pas à son inscription pédagogique dans les temps à chaque semestre voit le paiement de sa bourse immédiatement suspendu (la date limite de l'IP est communiqué après le début de chaque semestre).

VALIDATION DU DIPLOME

Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque BCC constitutif du parcours, soit par application des modalités de compensation précitées.

Le diplôme de Licence Histoire de l'art et Archéologie s'obtient quand les 180 crédits affectés aux blocs de connaissances et de compétences des six semestres sont acquis.

Les mentions sont données au diplôme de Licence Histoire de l'art et Archéologie selon la nomenclature suivante :

- « Assez bien » si la moyenne générale est supérieure ou égale à 12/20
- « Bien » si la moyenne générale est supérieure ou égale à 14/20
- « Très bien » si la moyenne générale est supérieure ou égale à 16/20

Aucune mention n'est délivrée en session de rattrapage sauf décision spéciale du jury.

Informations pratiques

LE CLIL

Le **centre de langues de l'Université de Lille (CLIL)** est consacré à l'enseignement et à l'apprentissage des langues vivantes. Le CLIL réunit **3 pôles** :

- Le **pôle DELANG** vous permet d'accéder à la diversité linguistique et de parfaire vos techniques de communication. Ce pôle coordonne et gère toutes les UE de langues vivantes, les langues proposées en option et les diplômes universitaires de formation en langue (DUFL). Pas moins de 22 langues sont proposées par le pôle DELANG à l'ensemble des étudiants de l'Université de Lille.

Pôle DELANG Pont-de-Bois – Bâtiment A – salle A1.682

Tel. : 03.20.41.72.37 / 03.20.41.72.65

Mail : delang.pdb@univ-lille.fr

- Le **pôle DEFI** (département d'enseignement du français à l'international) en charge des enseignements FLE (Français Langue Étrangère) accueille des étudiants internationaux souhaitant apprendre la langue française et connaître la culture. Ces formations permettent de valider des crédits ETCS.
- Le **pôle didactique transversal** coordonne les certifications et les centres de ressources en langues (CRL).

Les certifications : le CLIL offre la possibilité aux étudiants d'obtenir une ou plusieurs certifications en langues, comme le CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) ou d'autres certifications externes. La passation de la certification CLES est encouragée avec une inscription par an prise en charge par l'établissement pour les étudiants inscrits à l'Université de Lille.

<https://clil.univ-lille.fr/certifications/cles/>

Mail : cles@univ-lille.fr

Les centres de ressources en langues (CRL) : ce sont des espaces multimédias pour l'apprentissage des langues en autoformation guidée. Ils mettent à votre disposition une base de ressources répertoriées, des outils et l'accompagnement nécessaire pour organiser votre parcours d'apprentissage (tuteurs, ateliers, tandem, cafés langues). Ce dispositif est accessible gratuitement aux étudiants, enseignants ou personnels de l'université. L'inscription se fait en ligne via l'application CALAO disponible sur l'ENT.

Contact

CRL Pont-de-Bois – Bâtiment B – salle B2.252 (en face de l'amphi B3)

Tél.: 03.20.41.68.13

Mail : crl@univ-lille.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 18h

FAIRE UN STAGE ET ETRE ACCOMPAGNE DANS SON INTERTION PROFESIONNELLE

Le stage, qu'il soit obligatoire ou optionnel, permet non seulement d'expérimenter les connaissances acquises dans votre formation à l'Université mais aussi de développer de nouvelles compétences qui vont enrichir la poursuite de vos études et faciliter vos démarches d'insertion professionnelle.

Tout stage donne lieu à la production d'une **convention de stage**, document contractuel **obligatoire**, qu'il convient de saisir au moins 3 semaines avant le début du stage sur l'application ESUP-Gérer mes stages, disponible sur votre ENT.

Afin d'établir votre convention de stage, nous vous invitons à prendre connaissance de l'ensemble des procédures sur le site de la Faculté et sur Moodle :
<https://humanites.univ-lille.fr/stages-insertion-professionnelle>

Pour rejoindre le cours Moodle dédié aux stages et à l'insertion professionnelle, clé : msru5j

Vous y trouverez également des outils et ressources pour vous aider dans vos démarches de stage (recherche, candidature...) et pour vous guider dans l'élaboration de votre projet professionnel. Nous vous invitons également à vous inscrire sur les réseaux sociaux professionnels, véritables appuis pour élargir votre réseau professionnel et faciliter votre recherche de stage.

Lilagora, le réseau professionnel de l'Université de Lille :

<https://www.lilagora.fr/group/faculte-des-humanites/30>

LinkedIn, réseau social professionnel :

<https://www.linkedin.com>

Contact :

Bureau des stages – Bâtiment A – Bureau A3.336

Suzanne KLIMSZA

Mail : suzanne.klimsza@univ-lille.fr

Tel. : 03.62.26.95.00

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 10 à 12h et de 15h à 17h

ASSOCIATIONS DU DEPARTEMENT

GAUL – GROUPEMENT ARCHÉOLOGIQUE UNIVERSITAIRE LILLOIS

Ensemble d'étudiants en archéologie de l'Université de Lille, le GAUL est une association aux rôles pédagogiques variés. Cette association est ouverte à tous les étudiants d'horizons divers dès la Licence, ainsi qu'au grand public qui souhaite promouvoir l'archéologie. Les objectifs essentiels sont :

- aider les étudiants en archéologie et en histoire dans leur travail tutorat, aide aux exposés, annales, etc.
- promouvoir l'activité archéologique par le biais d'offres de stage, de rencontres avec des professionnels, d'expositions et d'excursions
- rendre des services aux étudiants mise à disposition de documentation scientifique, vente de truelles, etc.
- la mise en ligne d'un site web comprenant l'actualité de la recherche et de l'association, ainsi qu'un forum
- l'édition d'un journal, le *Journal du GAUL* traitant de sujets liés à l'archéologie et à l'université

Campus Pont-de-Bois - Bâtiment E - Bureau E1.02

Mail : gaulille@gmail.com

AULHA – ASSOCIATION UNIVERSITAIRE LILLOISE DES HISTORIENS DE L'ART

AULHA a pour projet d'accueillir, de guider les étudiants en donnant quelques clés essentielles et pratiques pour la réussite des études, que ce soit au niveau purement théorique (pour les cours) ou bien social (les rencontres physiques et interactions sociales). Divers projets au cours de l'année :

- sorties culturelles et visites guidées au sein de la métropole lilloise
- semaine dédiée à une ou plusieurs thématiques particulières
- dossiers bibliographiques et fiches techniques/méthodologiques pour la licence
- bourses aux livres d'Histoire de l'art
- « After Work » dans notre QG lillois (qui sera dévoilé très prochainement lors d'un post particulier...)
- rédaction d'articles autour d'une ou plusieurs thématiques particulières

Campus Pont-de-Bois - Bâtiment A - Bureau A2.358

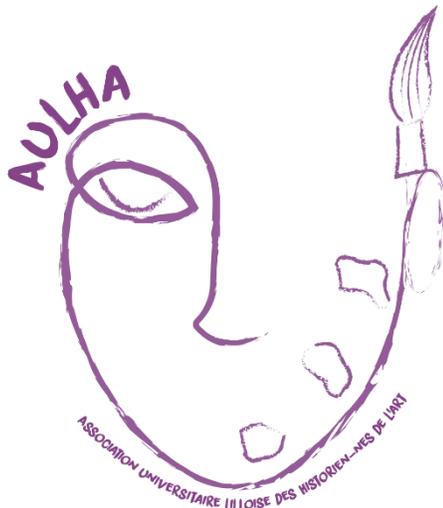
Tel. : 03.20.41.61.38

Mail : aulhaasso@gmail.com



GAUL

Groupeement Archéologique
Universitaire Lillois



MOBILITE INTERNATIONALE



L'Université de Lille propose aux étudiants des périodes de mobilité dans des établissements scolaires de l'un des 33 pays membres du programmes ERASMUS + ou dans des établissements d'enseignement supérieur partenaires hors-Europe.

A partir de la Licence 2, vous avez la possibilité de partir un ou deux semestres pour une mobilité d'étude ou de stage.

Les principes d'une mobilité à l'étranger :

- Reconnaissance des études validées à l'étranger : vous suivez les enseignements dans l'université à l'étranger (60 ECTS/an), et cela vous donne l'équivalence de votre année à l'Université de Lille donc vous n'avez pas à repasser cette année d'étude quand vous revenez à Lille
- Aucun frais de scolarité dans l'université d'accueil (seulement ceux de Lille)
- Obtention de bourses et d'aides spécifiques (Allocation Erasmus, bourse Mermoz, etc.)
- Amélioration des compétences linguistiques
- Découverte de nouvelles expériences pédagogiques
- Ouverture interculturelle

Informations : <https://international.univ-lille.fr/>

Contact

Coordinateur relations internationales : Markus KOHL, markus.kohl@univ-lille.fr

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP



L'Université de Lille est pleinement engagée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le **Bureau de Vie Etudiante et Handicap (BVEH)** accueille les étudiants et propose la mise en place d'ajustements pédagogiques pour le suivi des enseignements, tout en aménageant les conditions d'examens.

ATTENTION : la procédure étant longue, vous devez dès le début de l'année universitaire entreprendre vos démarches.

AMENAGEMENTS DES ETUDES (liste non exhaustive)

- Aménagement du cursus (étalement d'étude, dispense d'assiduité, délais supplémentaire)
- Assistant d'études, preneur de notes, tuteur
- Aides techniques et matérielles (PC portable avec logiciel, photocopies, support numérique)

AMENAGEMENTS DES EXAMENS (liste non exhaustive)

- Majoration du temps de composition (tiers temps)
- Salle à part ou individuelle
- Prêt d'un ordinateur avec logiciel
- Assistance d'un secrétaire d'examen
- Adaptation des sujets
- Possibilité d'effectuer des auto-soins et des sorties de salle

Contacts

BVEH Pont-de-Bois -Bâtiment A – Bureau A2.027

Tel. : 03.20.41.73.26

Mail : bveh.pdb@univ-lille.fr

Référent pédagogique : Frédéric CHAPPEY, frederic.chappey@univ-lille.fr

Référente administrative : Lorraine BERTHELEMY, lorraine.berthelemy@univ-lille.fr

DEMANDER UN AMENAGEMENT DES ETUDES ET DES EXAMENS

- 
- 1** Prendre rendez-vous avec le BVEH pour définir vos besoins
 - 2** Prendre rendez-vous avec le médecin au Centre de Santé des étudiants (SUMPPS) qui délivre un certificat
 - 3** La Commission Handicap Plurielle d'Etablissement (CHPE*) étudie votre dossier
 - 4** Le BVEH transmet une notification des aménagements à l'étudiant pour signature
 - 5** Le référent Handicap de votre département communique les aménagements aux enseignants et à l'équipe administrative

** La commission est composée du personnel chargé de la mission handicap, du médecin SUMPPS, des référents des composantes de la faculté ; elle étudie l'ensemble des dossiers en fonction des possibilités d'aménagements dans votre formation*



SCOLARITE

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

L'inscription administrative se déroule en **quatre étapes pour les nouveaux étudiants** :

Etape 1 : Munissez-vous de l'attestation d'acquiescement de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) et de votre numéro INE-INES.

Etape 2 : Mettez en ligne les pièces demandées sur la plateforme : <https://inscriptions.univ-lille.fr>

Etape 3 : Recevez à domicile **votre carte étudiante et certificat de scolarité** après vérification de votre dossier d'inscription administrative par le relais scolarité inscription.

La carte multiservices permet d'avoir accès aux locaux universitaires, d'emprunter auprès des bibliothèques universitaires partenaires, de vous restaurer en payant via l'application IZLY.

Etape 4 : Suite à votre inscription administrative, vous devez **activer votre identité numérique**. Pour initialiser votre identité numérique, vous allez recevoir un mail d'activation sur l'adresse communiquée lors de votre inscription.

Vous devrez ensuite vous rendre sur <https://ent.univ-lille.fr> pour vous authentifier : *activer, gérer mon compte*

Une fois la phase d'authentification effectuée, vous serez automatiquement redirigé sur votre ENT, en mode connecté.

À noter

- le format de votre identifiant (ou login) doit prendre la forme : prenom.nom.etu
- le format de votre mail doit prendre la forme : prenom.nom.etu@univ-lille.fr

Retrouvez la procédure étape par étape en vidéo : <https://www.univ-lille.fr/formation/candidater-sinscrire>

Contact

Relais scolarité Pont-de-Bois – Bâtiment A – Maison de l'étudiant

Tel. : 03 20 41 60 35

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

L'inscription pédagogique s'effectue sur le site web de l'université via votre ENT. Seule l'inscription pédagogique vous permet de vous inscrire aux cours que vous avez choisis (en cas de choix) et de valider votre inscription aux examens. L'inscription pédagogique doit se faire **à chaque semestre**. En cas de problème, contactez votre secrétaire pédagogique.

Gestion de votre compte

- Activer votre compte
- Paramétrage de votre compte
- Vous avez oublié votre identifiant
- Vous avez perdu votre mot de passe



INFORMARTION, ORIENTATION

Les conseillers du **service universitaire d'accompagnement, d'information et d'orientation (SUAIO)** sont à votre écoute pour vous informer sur l'offre de formation, l'organisation des études, les passerelles entre filières, les poursuites d'études et la découverte des métiers. Le SUAIO est également à votre disposition pour vous accompagner dans votre réflexion et votre démarche de réorientation.

Informations :

<https://www.univlille.fr/formation/sinformer-sorienter/etreaccompagne-tout-au-long-de-son-cursus>

Contact

SUAIO Pont-de-Bois – Bâtiment A – Maison de l'étudiant

Tel. : 03.20.41.62.46

Mail : orientation@univ-lille.fr

AMENAGEMENTS DES ETUDES

L'Université de Lille propose des aménagements pédagogiques spécifiques, des formes d'enseignement, des emplois du temps et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences au bénéfice de certaines catégories d'étudiants :

- Étudiant en situation de handicap
- Étudiant artiste de haut niveau
- Étudiant engagé dans plusieurs cursus
- Étudiant inscrit dans des formations à distance
- Étudiant inscrit à l'association sportive de l'Université de Lille
- Engagement citoyen et associatif
- Étudiante enceinte
- Étudiant chargé de famille
- Étudiant bénéficiant du statut étudiant-entrepreneur (délivré par le MESR)
- Sportif de haut niveau
- Étudiant salarié
- Étudiant en exil

Informations : <https://www.univ-lille.fr/formation/amenagements-des-etudes/>

Demande de contrat d'aménagement : <https://intranet.univ-lille.fr/etu/scolarite/amenager-mes-etudes/>



LA VIE SUR LE CAMPUS

CULTURE

Informez-vous auprès du service Action Culture sur les nombreuses manifestations culturelles organisées sur le campus

Rendez-vous culturels : spectacles, conférences, sorties, expositions
Ateliers de pratique artistique : théâtre, cirque, arts visuels, arts numériques, musique, danse, art vocal, écriture, littérature

Projets culturels : théâtre, danse, chant, musique

Retrouvez la programmation : <https://culture.univ-lille.fr/agenda/saison-2023-2024/>

Le dispositif **Atout Culture de l'Université de Lille** vous permet de bénéficier d'avantages auprès des structures culturelles de la région :

<https://culture.univ-lille.fr/atout-culture/atout-culture/>

Des lieux de culture au cœur des campus :

- Campus Cité scientifique - l'Espace culture
- Campus Pont de Bois - le Kino, le Théâtre des Passerelles, la galerie d'exposition les 3 Lacs, la BU SHS

Contact

Direction culture

Mail : culture@univ-lille.fr

<https://culture.univ-lille.fr>

SPORT

Des activités sportives notées ou non, compétitives ou de loisir, autonomes ou surveillées sont proposée par le **Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives** (SUAPS) chaque semaine dans les divers campus.

Contact

Maison des sports Pont-de-Bois – Bâtiment A

Tel. : 03.20.41.62.69

Mail : arlene.sturbaut@univ-lille.fr

: <https://sport.univ-lille.fr>



LA MAISON DE LA MEDIATION

La maison de la médiation est un lieu d'accueil, d'information et de réponse aux questions juridico-administratives.

Elle a pour mission de prévenir les comportements abusifs comme les conflits, de pacifier les relations, de sensibiliser la communauté universitaire notamment par la promotion de l'égalité, la lutte contre les discriminations, la laïcité.

La maison de la médiation est associée à différents dispositifs :

- La cellule de soutien et d'accompagnement contre le harcèlement moral (CESAHM)
- La cellule d'écoute, de veille et d'information sur le harcèlement sexuel (CEVISH)
- Le médiateur, référent racisme, antisémitisme et en charge des discriminations

Tout étudiant ayant été victime ou témoin direct d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, et d'agissements sexistes, peut faire un signalement auprès de l'université par le biais du formulaire en ligne sur l'intranet : <https://intranet.univ-lille.fr/etu/vie-pratique/mediation/>
Rubrique Signalement, onglet "Comment faire un signalement".

Contacts

Tel. : 03.62.26.91.16

Mail : maison-mediation@univ-lille.fr

Cellule harcèlement moral (CESAHM) : contact-harcelement-moral@univ-lille.fr

Cellule harcèlement sexuel (CEVIHS) : contact-harcelement-sexuel@univ-lille.fr

Médiateur, référent racisme et antisémitisme, en charge des discriminations : amadoubal@univ-lille.fr

Permanences : du lundi au vendredi au siège de l'université (Lille) ou aux jours et lieux de permanence sur les campus : <https://ent.univ-lille.fr/etu/vie-pratique/mediation/>

Maison de l'étudiant Pont-de-Bois - Bâtiment A - salle A2.025

Informations : <https://www.univ-lille.fr/universite/connaitre-les-engagements-qui-nous-guident/garantir-legalite-et-la-diversite>



CENTRE DE SANTE

Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) propose un soutien médical, psychologique et social pour des études plus sereines. Il vous accueille sans avance de frais sur ses différents sites, pour répondre à vos besoins :

- Examen de prévention
- Consultations médicales et psychologiques
- Service social
- Certificats médicaux
- Soins infirmiers

Contact

Tel. : 03.62.26.93.00

Maison de l'étudiant Pont-de-Bois – Bâtiment A – entrée A8

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Informations : <https://www.univ-lille.fr/vie-des-campus/prendresoins-de-sa-sante/centre-de-sante-etudiant>

CROUS

Le Crous assure des **missions d'aide et d'accompagnement de tous les étudiants** (français et internationaux) au quotidien et tout au long de leurs études :

- des lieux de restauration
- des logements (en résidences universitaires)
- des aides financières (bourses sur critères sociaux, aides spécifiques, etc.)
- des dispositifs d'accompagnement social et de santé (psychologues, assistants sociaux, etc.)
- des activités culturelles, artistiques et sportives pour animer la vie de campus (concours de création étudiante)

Vous rencontrez des difficultés sociales et financières ? Des **assistants sociaux** peuvent vous recevoir sur rendez-vous ou lors de permanences pour une écoute, des informations sur les aides financières, une aide à la constitution des dossiers.

Consultez les tableaux de permanence : www.crous-lille.fr > social et accompagnement > soutien et écoute > rencontrer une assistante sociale.

Contact

CROUS Lille Nord Pas-de-Calais - 74 rue de Cambrai, 59017 Lille

Tel. : 03.20.88.66.00



SE LOGER

Où se loger ?

- Dans une résidence universitaire du Crous :
<https://www.crous-lille.fr/logements/>
- Chez un particulier avec le système locaviz du Crous (garantissant le paiement du loyer et des charges locatives à votre propriétaire en cas de défaillance de paiement) :
<https://www.lokaviz.fr/home/index/n:203>
- Location partenaire de l'université :
<https://univ-lille.studapart.com/fr/>
- Il existe également d'autres moyens pour se loger :
 - Chez des bailleurs (dans le privé et d'autres alternatives telles que logement à la ferme, HLM...)
 - En colocation dans le cadre d'un projet solidaire
 - En résidence hôtelière pour des courts et moyens séjours

Informations :

<https://www.univ-lille.fr/vie-des-campus/vie-pratique/se-loger>

Les différents types d'aide au logement dont vous pouvez bénéficier :

<https://www.univ-lille.fr/vie-des-campus/vie-pratique/aides-au-logement>

SE RESTAURER

Il existe sur les campus de nombreuses possibilités pour se restaurer le midi ou même le soir, prendre le petit-déjeuner ou juste un café. Des espaces de convivialité sont également à votre disposition au cœur du campus Pont-de-Bois dans les bâtiments A et B : micro-ondes, tables de pique-nique, etc.

Découvrez les points de restauration :

<https://www.crous-lille.fr/se-restaurer/ou-manger/>

Dans les restaurants universitaires, vous pourrez prendre un repas complet au tarif étudiant de 3,30 € et même des repas gratuits sous conditions :

<https://www.crous-lille.fr/restauration/laide-a-restaurationhauts-de-france/>

Le Crous dispose de son propre moyen de paiement via le service IZLY. Pour payer votre repas, ouvrez l'application avec votre téléphone mobile, cliquez sur « Payer », générez un QR code, et présentez le ou utilisez votre carte d'étudiant sans contact.

En savoir plus sur le compte IZLY :

<https://www.izly.fr/#howitworks>



LES RESSOURCES NUMERIQUES

Les ressources numériques de l'université permettent de se connecter en tout lieu, d'avoir accès à des informations sur l'organisation et la vie de l'université mais aussi d'échanger et de collaborer via différents outils.

Environnement numérique de travail (ENT) : applications, actualités et intranet

L'ENT ULille est votre porte d'entrée pour accéder aux applications pratiques, aux alertes et actualités de l'université, à l'intranet et à la plateforme pédagogique Moodle.

Identité numérique

Dès votre inscription, une identité numérique et un compte associé sont générés automatiquement. En tant qu'étudiant de l'Université de Lille, vous disposez d'une adresse mail de type : prenom.nom.etu@univ-lille.fr

Se connecter au réseau sans fil - WIFI

Pour vous connecter au réseau sans fil, choisissez le réseau wifi sécurisé eduroam avec authentification. Votre email ULille est votre identifiant. Retrouvez le tuto pour vous connecter : <https://infotuto.univ-lille.fr/fiche/eduroam>

Messagerie et agenda en ligne

Mails, carnet d'adresses, agendas partagés... vous bénéficiez d'un dispositif de messagerie collaborative sur le logiciel Zimbra.

Sauvegarder et stocker grâce à NextCloud

Vos fichiers sont stockés de manière sécurisée sur les infrastructures de l'université. Proposé avec un espace de 50 Go, ce service de stockage vous permet d'accéder à vos fichiers depuis n'importe quel appareil connecté à internet et de partager de manière sécurisée des fichiers vers des utilisateurs extérieurs.

Travaillez à distance avec la licence **Zoom** souscrite par l'université

Ressources en ligne

Réviser, apprendre, comprendre en consultant des milliers de ressources libres via les Universités Numériques Thématiques. Informations : <https://dip.univ-lille.fr/ressources-pedagogiques/>

PACTEs : <https://pactes.u-hdf.fr>

Ce portail régional vous permettra de vous approprier une méthodologie de travail universitaire, tester votre maîtrise des prérequis disciplinaires pour les filières scientifiques et les travailler si nécessaire, vérifier la maîtrise des outils numériques.

FACULTÉ
DES HUMANITÉS

UNIVERSITÉ DE LILLE
CAMPUS PONT-DE-BOIS



humanites.univ-lille.fr/histoire-art